

**Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 29 Rue Poulin
93100 MONTREUIL
933810483 RCS BOBIGNY**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 NOVEMBRE 2024**

Le 8 Novembre 2024 à 9 heures, les associés se sont réunis au siège social, 29, rue Poulin 93100 MONTREUIL, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Julien ATTAL Gérant associé présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- M. Julien ATTAL, demeurant 39, rue de la Boulangerie 93200 Saint Denis détenteur de la pleine propriété de 1040 parts, mille quarante parts ;
- Mme Julia HAMLAOUI, demeurant 39, rue de la Boulangerie 93200 Saint Denis détenteur de la pleine propriété de 480 parts, quatre cent quatre-vingt parts ;
- M. Julien BABUT, demeurant 29 Rue Poulin 93100 Montreuil détenteur de la pleine propriété de 480 parts, quatre cent quatre-vingt parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 2000 parts détenues en pleine propriété sur les 2000 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Démission des fonctions de gérant de M. Julien BABUT
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 29 Rue Poulin 93100 MONTREUIL à 44, rue de la Boulangerie 93200 Saint Denis, à compter du 8 Novembre 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 44, rue de la Boulangerie 93200 Saint Denis. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Suite à la démission des fonctions de gérant de M. Julien BABUT, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier comme suit l'article 15 - Désignation de la Gérance :

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés, personnes physiques, avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.

Le premier Gérant de la Société est :

- M. Julien Attal demeurant au 39 rue de la boulangerie 93200 Saint Denis pour une durée, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

En cours de vie sociale, la nomination des Gérants est décidée dans les conditions prévues pour l'adoption des décisions ordinaires conformément aux présents Statuts.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés.

Les associés



La Gérance
M. Julien ATTAL



**Société à responsabilité limitée
au capital de 2000 euros
Siège social : 29 Rue Poulin
93100 MONTREUIL
933810483 RCS BOBIGNY**

RAPPORT DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 7 Novembre 2024

Mesdames et Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Démission des fonctions de gérant de M. Julien BABUT
- Pouvoir en vue des formalités.

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Cette opération nous paraît nécessaire pour les motifs exposés ci-après :

Suite acquisition du fonds de commerce sis au 44, rue de la Boulangerie 93200 SAINT DENIS, il est nécessaire d'organiser le transfert de siège correspondant à l'exercice de l'activité dans ladite adresse..

Il apparaît nécessaire d'installer notre siège social dans des locaux sis 44, rue de la Boulangerie 93200 SAINT DENIS.

En conséquence, nous vous proposons de transférer notre siège social de 29 Rue Poulin 93100 MONTREUIL à 44, rue de la Boulangerie 93200 SAINT DENIS.

Il vous appartiendra, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.

DEMISSION DES FONCTIONS DE GERANT DE M. JULIEN BABUT

Cette opération nous paraît nécessaire pour les motifs exposés ci-après :

Suite démission de M. Julien BABUT de ses fonctions de gérant.

Par conséquent, nous vous proposons de modifier l'article 15 - Désignation de la Gérance tel que :

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés, personnes

physiques, avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.

Le premier Gérant de la Société est :

- M. Julien Attal demeurant au 39 rue de la boulangerie 93200 Saint Denis pour une durée, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

En cours de vie sociale, la nomination des Gérants est décidée dans les conditions prévues pour l'adoption des décisions ordinaires conformément aux présents Statuts.

DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Nous espérons que cette proposition recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter la résolution correspondante.

La Gérance



Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 29 Rue Poulin
93100 MONTREUIL
933810483 RCS BOBIGNY

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 NOVEMBRE 2024**

ASSOCIE	NOMBRE DE TITRES	NOMBRE DE VOIX	SIGNATURE
---------	------------------	----------------	-----------

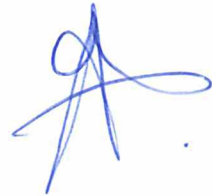
Nom, Prénoms, Adresse

M. Julien ATTAL

39, rue de la Boulangerie
93200 Saint Denis

1040

1040



Mme Julia HAMLAOUI

39, rue de la Boulangerie
93200 Saint Denis

480

480

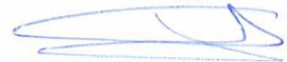


M. Julien BABUT

29 Rue Poulin
93100 Montreuil

480

480



Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, totalisant 2000 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 2000 voix.

M. Julien ATTAL

